

sympathies.—Ils n'aspiraient point à des emplois : ils en avaient.—ils n'avaient point la soif du sang, car les Canadiens étaient leurs frères.—ils étaient déterminés à chasser un Néron de son trône, à détruire le Canada d'un tyran, et à effectuer une révolution civile qui eût donné le bonheur et la prospérité au pays. S'il avaient réussi, les Canadiens les eussent comblés de bénédictions dans la postérité la plus reculée.

Mais, Monsieur, tout n'est pas encore fini ; nul gouvernement, dont les seuls actes sont ceux de la violence et de la cruauté, dont les archives sont tachées du sang d'innocentes victimes, dont le sol est arrosé des larmes de veuves et d'orphelins, ne peut subsister long-temps, voisin d'un pays abondant en institutions libres. O Canada, ma patrie d'où je suis maintenant exilée par un parti dont la miséricorde est pire que la mort—je t'aime encore. La destruction s'est emparée de tes plus brillants ornements et les sentiments contagieux de ses enfants brûlent leurs cœurs, mais il n'osent exprimer leurs pensées. Combien de mères ont souffert comme moi ; combien ont perdu leurs foyers et tout ce qui pouvait les rendre agréables. Ceci cependant aurait pu se tolérer. Ceux qui aiment la liberté et estiment leur indépendance au-dessus de toutes les choses de ce monde, ne considèrent point la perte de leurs biens. Je n'écris point pour exciter votre sympathie car je ne l'envie ni ne la respecte. J'écris afin que le Canada sache que ses enfants ne se soumettront point en silence aux outrages les plus abominables contre la propriété et même contre la vie. Monsieur il est hors de mon pouvoir de raconter mes souffrances tandis que j'habitais le Canada. J'ai vu un fils, pour les actes généreux d'un père brave et au cœur noble, arrêté devant les yeux de sa mère, enchaîné comme un galérien et traîné en prison—oui, plus encore—j'ai vu l'innocent couvert de blessures par une soldatesque ivre et brutale dont la tâche était l'ouvrage des officiers. J'ai vu la maison de mon époux livrée au pillage, changée en la tente d'un soldat, et sa femme éplorée abandonnée avec six enfants à la charité d'un monde égoïste. J'ai vu en prison l'époux, le père, condamné à mort sans que l'ombre d'un crime ait été prouvée contre lui. Je le demande, au nom de mon pays, des actes semblables devront-ils être tolérés par un gouvernement Anglais ? y a-t-il sur la terre un Anglais qui ne rougisse au récit de pareille cruauté ?

Monsieur, les officiers du gouvernement civils et militaires en Canada sont imposés au peuple sans son consentement. Ils forment une combinaison trop puissante pour être émus par les prières d'un humble citoyen. Quelque corrompus que puissent être leurs actes, la loi est administrée par eux seuls et ils sont par conséquent hors de sa portée ; tandis que si le simple citoyen commet offense ni sa personne ni sa propriété ne sont en sûreté. . . .

Monsieur, les nations sauvages respectent mon sexe et traitent leurs captives avec douceur. Votre gouverneur et son conseil ainsi que la majorité de votre parti ne respectent ni les propriétés particulières ni des femmes faibles et inoffensives. Pour lui et ses mignons toutes étaient de favorables objets de cruauté.

Après que mon déploré mari eut été jugé, j'appris que le gouverneur George Arthur avait visité la prison et l'on espérait alors que la miséricorde l'y avait attiré. Mais il n'y en a point dans son cœur endurci—la cruauté est le démon qui gouverne ses passions. Quand Mr. Lount fut arrêté et conduit, lié, à Toronto, je m'y rendis immédiatement, mais le gouverneur ne me permit point de le voir. Il me dit que mon mari "paraissait bien". Je découvris plus tard que c'était faux, car il avait beaucoup souffert. Le capitaine Fuller, obtint à la fin une permission pour moi et je pus une fois encore voir mon époux. Je le trouvai pâle, débile, une ombre. Pauvre homme ! je le vis alors en prison non point pour avoir brûlé une ville : il avait préservé Toronto des flammes—non point pour avoir arraché la vie à ses ennemis : car il avait empêché de répandre le sang. Mais, opposé lui-même aux oppresseurs de son pays, il dut pour cela subir la mort ; cette sentence fut prononcée par Votre Honneur ; et en cette occasion, j'apprends que vous vous êtes joué de sa sensibilité, et avez rempli le rôle d'un démon. Quand j'appris le résultat du procès on me permit de nouveau de voir mon mari. Sachant que le gou-

verneur était allé le voir, je désirais savoir le résultat de l'entrevue. Il me dit "que je n'aurais pas de satisfaction à le savoir". Je lui demandai si le gouverneur lui avait parlé avec douceur ? Il me répondit : "non, il me parla trop durement, il ajouta l'insulte à l'injure". Le jour avant l'exécution de mon mari je me re-dis, accompagnée d'une dame de Toronto, auprès du gouverneur. Lorsque je fus en sa présence il me demanda de m'asseoir—mais ma démarche était importante. Je lui dis que j'étais la femme de Samuel Lount, et que j'étais venue devant lui plaider son pardon. Il parut obstiné et refusa ma pétition. Trente-cinq mille de ses sujets lui avaient aussi demandé d'employer son pouvoir et de sauver mon mari de la sentence de la loi. Je me jetai alors à genoux devant lui, en faveur de mon époux. Il me dit d'un air dédaigneux "de ne point m'agenouiller devant lui, mais devant mon Dieu !" Je répondis que j'étais à genoux en prière devant le Tout-Puissant pour qu'il adoucisse son cœur. Je lui dis que mon époux ne craignait pas la mort—qu'il y était préparé, mais que sa femme, que ses enfants lui demandaient d'épargner sa vie. A cela il répondit en souriant que "s'il était préparé à mourir il ne pourrait peut-être pas l'être si bien une autre fois !" O quel monstre pour gouverner un peuple vertueux ! Il dit que mon mari n'avait pas été condamné parce qu'il était coupable—"Je pense, dit-il, que si Rolph et MacKenzie étaient ici le pardon leur serait offert. Deux vies ont été perdues chez Montgomery, il en faut sacrifier deux maintenant". Une autre fois il dit "il y en a d'autres concernés dans la rébellion" et fit entendre que si mon mari voulait les divulguer il pourrait encore se sauver ; mais mon mari déclara toujours qu'il ne voudrait jamais en exposer d'autres ou les mettre en difficultés—la cause dans laquelle ils se sont engagés est une cause juste, et avant de divulguer le Conseil de MacKenzie il préférerait être lui-même sacrifié.

Ainsi ni prières ni pétitions ne purent attendre le cœur endurci du gouverneur, et je regardais dès-lors mon époux comme perdu pour moi et pour le Canada. Le jour fatal arriva—la victime fut amenée—le mari, le père devint un martyr de la cause de la réforme canadienne. Quoique des milliers de personnes aient pétitionné pour un délai, afin que sa cause soit placée devant le gouvernement de la mère-patrie, tout fut en vain. Ni les prières arrosées de larmes vertueuses, ni les humbles supplications d'une épouse éplorée, aux pieds d'un gouverneur canadien, ne purent ni toucher son cœur ni émouvoir sa compassion. Si les lois de l'honneur ou de la justice avaient demandé cet inutile sacrifice du sang, je ne pourrais le censurer. Tout ce qu'il y a d'élevé, d'honorable, de généreux, de grand en Canada se rendit auprès de Sir George Arthur, pour le prier d'intervenir, d'épargner la vie d'un citoyen que trente-cinq mille Canadiens priaient de sauver ! Appelez-vous cela de l'humanité anglaise ? Croyez-vous Sir Geo. Arthur un gouverneur fait pour conduire le Canada ?

Monsieur, si une histoire lamentable pouvait vous toucher et vous amener à sentir les douleurs des autres, je pourrais vous raconter une série des maux dont vous et d'autres du parti tory en Canada m'avez accablé ainsi que mes orphelins ; ils suffiraient pour attirer une larme dans vos yeux.

Était-ce par la crainte d'un peuple courroucé et insulté que le gouverneur Arthur refusa à une femme sans défense le corps de son mari ? Non, car ce peuple n'avait aucune arme pour combattre ! Pourquoi alors, quand, agenouillée, je demandai le cadavre de mon époux, me renvoya-t-il de sa présence ? Les malheurs du Canada et le sang de cet homme innocent rongeaient sans cesse son âme et il n'osa point montrer aux amis de mon mari l'œuvre inique qu'il venait d'achever. Il craignit qu'à la vue des maudits images de Lount et Mathews, les généreuses sympathies d'un noble peuple, trop long-temps contenues par des menaces, ne se lèvent et qu'une justice vengeresse n'éclate dix fois plus sévère, sur lui-même et sur ses principaux conseillers.

Mais, Monsieur, ce pénible récit est accablant et douloureux et je terminerai ma lettre afin de détourner mon âme d'un horrible sujet.—Le Canada fera justice à sa mémoire. . . .

Alors les noms des martyrs Canadiens seront chantés